

Présents : Arnaud Becker (38), Johnny Charpentier (26), Damien Le Turdu (07), David Laurent (73), Raphaël Kervella, Stéphane Massin (69), Antonin Chapelier, Fabien Picq, Cristol Bellissent (RA), Olivier Germond (CTR RA)

Excusés : Claude Chemelle (Pdt CR RA), Serge Lagorio, Patrick Luciani, Robert Bellissent (commission formation), Julien Méral (63), François Carton, Vincent Rousson (42)

Légendes : A faire Fait Réponse

SOMMAIRE

1. Présentation du contexte.....	2
2. Informations du national (évolutions récentes).....	2
2.1. Validation des passeports	2
2.2 Inscription en ligne aux formations fédérales.....	2
2.3 Formation continue des cadres.....	2
2.4. DEJEPS Mention Escalade.....	3
2.5. Responsables régionaux de formation.....	3
3. Passeports escalade (info et incidences de la validation chronologique, par module, validation intranet).....	3
4. Règles de fonctionnement en créneau dit « libre », « non encadré » ou de « grimpeurs autonomes »	3
5. Formation continue des cadres (obligation, règle fédérale, programmation régionale, retour d'expérience).....	4
6. Formation sécurité (actualité, retour d'expérience des premières mise en place, programmation, ...).	4
7. Grilles de tarifs des formateurs FFME RA.....	5
8. Rappel : procédure instructeur escalade spécifique au DE.....	5
ANNEXE	6

1. Présentation du contexte

Réunion ETR de plus courte durée (une demi-journée) compte tenu des actualités restreintes (évolutions récentes) et de l'absence d'information sur les évolutions futures (réforme des contenus, des cursus, en cours ou à venir)

Information et discussion sur les règles d'organisation et de sécurité sur les créneaux dit « libres » suite aux retours et commentaires de clubs (4) d'un CD (01) et d'un formateur suite à son recyclage.

2. Informations du national (évolutions récentes)

2.1. Validation des passeports

Il n'est plus possible de valider directement un niveau de passeport (couleur) sans avoir validé les précédents (validation chronologique obligatoire). La validation d'un niveau de passeport se fait module par module.

Il est rappelé que la validation engage la responsabilité du cadre et que l'intranet fédéral en garde trace.

Dans l'intranet, les droits pour valider ont été changés. C'est le brevet (ou diplôme) qui détermine le niveau (la couleur) de module et de passeport pouvant être validé. Les profils «administrateur structure» et «responsable formation» (seuls) ne permettent plus de valider de passeports.

[Tableau de bord des formateurs pouvant attribuer des passeports](#) Sur cette page, les droits de chaque cadre sont visibles grâce au bouton « afficher/masquer ».

Suite à ces évolutions du dispositif, la déclaration des sessions passeport n'est pas encore possible. En attendant, il faut valider les passeports par le module « [enregistrer un passeport hors calendrier](#) ».

2.2 Inscription en ligne aux formations fédérales

L'inscription et le règlement d'une formation peuvent s'effectuer en ligne. Lors de la déclaration du stage, l'organisateur peut autoriser ou non ce mode de paiement pour les candidats titulaires des pré-requis nécessaires.

[Voir le tutoriel](#)

2.3 Formation continue des cadres

Afin de garder leurs droits, les titulaires de brevets fédéraux doivent être « à jour de leur formation continue ». Cette obligation sera applicable à la rentrée de septembre 2016 pour l'escalade et le canyon (depuis janvier dernier pour les activités de montagne dont la réforme du cursus est toute récente).

[Pour en savoir plus](#)

2.4. DEJEPS Mention Escalade

Le prochain test technique aura lieu le 17 mai 2016 à Arnas (69).

2.5. Responsables régionaux de formation

La prochaine réunion est fixée aux 19 et 20 novembre 2016

3. Passeports escalade (info et incidences de la validation chronologique, par module, validation intranet)

La validation chronologique des passeports a été testée par plusieurs formateurs (sans temps de latence pour l'instant. On peut valider « en rafale » ...).

L'Initiateur peut faire passer les passeports jusqu'à son niveau de passeport (fin de l'habilitation passeport). Les Initiateurs escalade qui font passer le bleu, donnent maintenant le pré-requis pour l'inscription aux formations d'initiateur, au CSAE.

Pb pour le public passeport escalade rouge : il faut posséder le passeport bleu ou passer chacun des niveaux inférieurs (du blanc au bleu) avant de passer celui-ci (les candidatures vont sans doute devenir plus rares).

Questions à faire remonter au service formation nationale :

- Peut-on différencier le niveau des participants afin de ne pas obliger des participants du niveau du passeport rouge (par exemple) à passer l'ensemble des passeports inférieurs ?
- Est-il possible de réduire le temps de saisie des passeports (cas de session passeport) ?

4. Règles de fonctionnement en créneau dit «libre», « non encadré » ou de «grimpeurs autonomes»

La FFME a élaboré un texte réglementaire (disponible en document joint), encore en projet, dont le but est d'informer mieux les dirigeants, les cadres et les responsables de créneaux sur leurs rôles respectifs et leurs responsabilités. Ce texte a été présenté pour information et discussions suite à plusieurs échanges de mails (en annexe) et les remontées d'information des clubs de l'Ain sur ce projet.

Ce projet a été envoyé par Sylvie Viens (conseillère technique nationale) pour répondre à des questions récurrentes de clubs en RA (parmi lesquels, notamment Pont de Beauvoisin, St Genest Malifaux)

Ce projet a été présenté lors du recyclage des instructeurs en février dernier (David Laurent et Jérôme Aizac participaient pour RA). Ce dernier a fait remonter ces informations aux clubs et CD de l'Ain.

Lors des réunions « sécurité » de la DDCS de l'Isère, il a également été fait référence à ces dispositions.

Ce projet de texte a suscité quelques réactions concernant :

FFME Rhône-Alpes - TSF - Domaine de la Brunerie - 180, boulevard de Charavines 38 500 Voiron

<http://www.ffme-rhone-alpes.com>

- La « surveillance » des créneaux non encadrés (contraintes supplémentaires pour les clubs)
- La responsabilité du « surveillant de créneau » et notamment vis-à-vis des mineurs de + 14 ans. La nécessité de les former apparaît à beaucoup (validation fédérale de « surveillant de créneau » ?)
- Le fait que le surveillant ne soit pas autorisé à grimper est comprise mais va poser des problèmes de recrutement de ces bénévoles, déjà peu nombreux.
- L'encadrement des sorties en SNE par un professionnel va accroître leur rareté (disponibilité du cadre, coût supplémentaire)

Suite à cette réunion, un retour sur l'ensemble de ces remarques sera fait par Olivier Germond à Sylvie Viens et JC Herriau.

5. Formation continue des cadres (obligation, règle fédérale, programmation régionale, retour d'expérience)

Le programme d'une journée établi par le national (accidentologie, sécurité, responsabilité, ...) laisse une part d'autonomie et d'adaptation régionale (1/2 journée). Des contenus et leurs documents associés ont été rédigés pour les formateurs Rhône-Alpins et sont disponibles sur le site Internet de la FFME Rhône-Alpes (demande à effectuer à la commission formation Rhône-Alpes). Ils ont été communiqués au national.

Pour des raisons de compétence des stagiaires (déjà initiateur) et de rentabilité économique, le public accueilli sur ces formations peut être augmenté (FC ouverte jusqu'à 16 personnes).

Programmation des dates : septembre/octobre 2016 suivant les départements, relance le 15/04/2016

A faire remonter à Jean-Charles Herriau :

- quel en est l'objectif ?
 - o soit simple information
 - o soit nécessité d'une évaluation à faire à la fin du stage pour vérifier que le contenu est bien passé
- durée de validité de la formation jugée trop courte (4 ans alors que c'est 6 ans pour les DE)

Question à Claude pour le prochain comité directeur, 04/04/2016

- une partie du coût des FC peut-il être couvert par le CR ? (fonds propre ou à intégrer au plan de sécurité FFME Rhône-Alpes ?)

6. Formation sécurité (actualité, retour d'expérience des premières mise en place, programmation, ...)

5/6 formations en 2015 dont :

26 : Valence (Mineral Spirit)

38 : Vienne (CVHM), Pont-de-Beauvoisin (1^{er} de Cordée)
FFME Rhône-Alpes - TSF - Domaine de la Brunerie - 180, boulevard de Charavines 38 500 Voiron

<http://www.ffme-rhone-alpes.com>

2016 : 3 formations prévues dont Grenoble (GEMSA) et deux dans la Loire

Antonin Chapelier contacte la STD et les GDA à Grenoble.

7. Grilles de tarifs des formateurs FFME RA

Disponible en document joint

8. Rappel : procédure instructeur escalade spécifique au DE

1. Etre titulaire du DE
2. Le candidat doit être présenté par son comité régional
3. Le candidat doit participer à un stage pratique en co-encadrement et être évalué sur les mêmes critères que l'instructeur « classique ». C'est -à-dire que le candidat ne passe pas l'instructeur FFME « classique ».
4. Etre titulaire de la licence FFME en cours de validité

Remarques : les DE escalade stagiaires se formant à Voiron (ou Vallon) doivent (ou peuvent) co-encadrer un stage initiateur pendant leurs formations initiales. Ils peuvent donc co-encadrer les stages initiateurs SAE (ou initiateur escalade), particulièrement ceux de la région Rhône-Alpes.

ANNEXE

Mail de Cristol Bellissent à St Genest Malifaux

----- Mail original -----

De: "Cristol Bellissent" <c.bellissent@ffme.fr> À: "olivier largeron" <olivier.largeron@free.fr> , "Olivier Germond" <o.germond@ffme.fr> Envoyé: Jeudi 11 Février 2016 15:06:31
Objet: Re: Encadrement créneaux adultes

Bonjour Olivier, copie à Olivier Germond qui complètera ma réponse si besoin,

Tout d'abord, le seul document officiel FFME sur l'encadrement des séances est celui-ci <http://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/securite-conseil-organisation-club.pdf> (il est dans l'intranet ffme, accessible avec les codes administrateur structure).

Je reprends un message de Sylvie Viens (conseillère technique nationale FFME) : "Le document n'est pas suffisamment précis au regard de la question posée, mais il parle effectivement de surveillance de séance en page 1 et de responsable. Pour le compléter, nous sommes en cours de rédaction de règles ou de recommandations d'organisation des séances non encadrées et encadrées. Le document devrait être validé par le conseil d'administration en cours de saison".

Ensuite, pour la gestion des créneaux autonomes, on te conseille les points suivants :

- les grimpeurs sont tous en possession du passeport escalade orange
- tous les grimpeurs font bien partie du club et leur licence FFME est en cours de validité
- le créneau autonome est sous la "surveillance" d'une personne (qui a aussi le passeport orange). Son rôle est d'accueillir les grimpeurs, contrôler les licences, les niveaux de passeport et qu'il regarde si les consignes de sécurité sont respectés (particulièrement contrôle réciproque, nœud en bout de corde et nœud de huit+nœud d'arrêt). Je précise que la personne ayant en charge la séance n'a pas le rôle de vérifier chaque noeud d'encordement ou de donner le feu vert à chaque personne pour grimper. Cependant, il vérifiera de manière générale que les règles de sécurité sont bien respectés, il préviendra les secours si besoin saura où se trouve la trousse de secours.

N'hésite pas à me/nous contacter pour toutes questions supplémentaires,

Sportivement,

Cristol Bellissent

Conseiller fédéral formation / Ingénieur pédagogique

+33(0)6 95 02 09 53 / c.bellissent@ffme.fr Comité

Régional Rhône-Alpes ffme Comité Régional Rhône-Alpes ffme

TSF - Domaine de la Brunerie

180, boulevard de Charavines

38500 Voiron <http://www.ffme-rhone-alpes.com/> --> Calendrier saison 2016
formations FFME Rhône-Alpes

Le 09/02/2016 18:04, olivier.largeron@free.fr a écrit :

FFME Rhône-Alpes - TSF - Domaine de la Brunerie - 180, boulevard de Charavines 38 500 Voiron

<http://www.ffme-rhone-alpes.com>

Page 6 / 9

Bonsoir Cristol,

Nous posons une question concernant les créneaux adultes, à ce jour seules les séances du mercredi soir et du samedi mati dispose d'une encadrant référent, les lundi, jeudi et vendredi les séances sont en accès libre pour grimpeurs autonomes.

Est-ce que nous sommes dans le cadre légal? et est-ce que nous devons valider un passeport pour tous les pratiquants autonomes, nous le faisons pour les débutants mais pas pour les anciens adhérents?

Merci pour ton retour

Olivier Largeron

Mail de Sylvie Viens à Premier de Cordée

Le 13/11/2015 09:33, Sylvie Viens a écrit :

Bonjour Luc,

Pour l'instant le seul document que nous ayons est celui-ci <http://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/securite-conseil-organisation-club.pdf> (il est dans l'intranet ffme donc accessible avec vos codes administrateur structure). Il n'est pas suffisamment précis au regard de la question posée, mais il parle effectivement de surveillance de séance en page 1 et de responsable.

Pour le compléter, nous sommes en cours de rédaction de règles ou de recommandations d'organisation des séances non encadrées et encadrées. Le document devrait être validé par le conseil d'administration en cours de saison,

Bien amicalement,

Sylvie

Conseillère technique nationale

Tél : 06 79 85 76 95 ou 04 50 24 13 25

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

8 – 10 quai de la Marne, 75019 Paris

De : Luc Gjurasevic [mailto:gjurasevic.luc@wanadoo.fr]

Envoyé : jeudi 12 novembre 2015 14:46

À : Sylvie Viens <s.viens@ffme.fr>

Cc : 'Xavier Durand' <durand.xavier@gmail.com>; 'Cristol Bellissent' <c.bellissent@ffme.fr>

Objet : Re: sécurité des créneaux autonomes

bonjour Sylvie,
grand merci... ça va nous soutenir dans nos échanges avec nos adhérents !
Cependant, encore une petite question: existe-t-il quelque part un texte écrit, une note de service, une recommandation etc.. qui apparaîtrait sur le site de la FFME reprenant vos propos?

FFME Rhône-Alpes - TSF - Domaine de la Brunerie - 180, boulevard de Charavines 38 500 Voiron

<http://www.ffme-rhone-alpes.com>

Page 7 / 9

merci encore pour votre suivi
Bonne journée
Luc Gjurasevic
Président du club Premier de Cordée
06 63 01 13 38

Le 12/11/2015 12:50, Sylvie Viens a écrit :

Bonjour Luc,

J'ai pris quelques jours pour vous répondre voulant au préalable m'entretenir avec notre service juridique.

Pour tous créneaux organisés par le club que ce soit des créneaux encadrés ou des créneaux non encadrés (créneaux souvent dénommés créneaux autonomes), le club est responsable de la sécurité de ses adhérents. En terme de responsabilité de la part du club, il n'y a pas de différence : le club doit agir en bon père de famille et mettre le maximum en œuvre pour garantir la sécurité des pratiquants.

En conséquence, à la lecture de votre message, votre organisation est bonne : votre responsable de séance non encadrée assure l'accueil des licenciés, vérifie qu'ils sont bien des grimpeurs autonomes et effectivement vérifie que les grimpeurs respectent les règles de sécurité, les rappelle si besoin. Il n'a pas le rôle de vérifier chaque nœud d'encordement ou de donner le feu vert pour grimper, mais il est là pour vérifier que tout se passe bien, pour accéder au matériel si nécessaire, rappeler à un grimpeur que son baudrier qui a 20 ans est peut-être bon à mettre au rebut. Il est là également pour prévenir les secours en cas de besoin, avoir accès à la trousse de secours... Difficile de grimper dans ce cas. C'est comme si on disait à un surveillant de baignade qu'il peut se baigner pendant qu'il surveille...

Votre organisation est bonne, vous avez précisé à ce responsable de séance son rôle, les règles de sécurité sont rappelées aux adhérents : je vous encourage à continuer ainsi.

Une réunion téléphone est programmée avec le comité régional Rhône-Alpes pour discuter de ces questions.

N'hésitez pas à m'appeler pour en discuter.

Très bonne saison à votre club,

Sylvie Viens

Conseillère technique nationale

Tél : 06 79 85 76 95 ou 04 50 24 13 25

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

8 – 10 quai de la Marne, 75019 Paris

FFME Rhône-Alpes - TSF - Domaine de la Brunerie - 180, boulevard de Charavines 38 500 Voiron

<http://www.ffme-rhone-alpes.com>

Page 8 / 9

De : Luc Gjurasevic [<mailto:gjurasevic.luc@wanadoo.fr>]

Envoyé : lundi 9 novembre 2015 17:27

À : s.viens@ffme.fr

Cc : Xavier Durand <durand.xavier@gmail.com>

Objet : sécurité des créneaux autonomes

bonjour Madame,
sur recommandation de Mme Céline Rousseau, je voudrais vous exposer le problème qui se pose dans notre club.

Je m'appelle Luc Gjurasevic et je suis président du club "Premier de Cordée" à Pont de Beauvoisin sur le département de l'Isère.
Notre club est tout récent et nous avons donc profité de cette opportunité pour coller au mieux des recommandations de la FFME notamment d'un point de vue sécurité.

Nous avons deux créneaux formation les mardis et vendredis pendant lesquels les grimpeurs sont notamment formés pour passer les passeports. Les lundis, mercredis, jeudis existent des créneaux autonomes réservés aux détenteurs de passeports Orange **exclusivement**.
Chaque créneau autonome est sous la "surveillance" d'un ouvrier passeport Orange lui-même. En fait, je parle plutôt d' "observation bienveillante", le terme de surveillance me paraissant excessif et souvent pris comme un "flicage" par certains grimpeurs ...
Le problème est que nous avons exigé que l'ouvrier ne grimpe pas puisqu'il assure l'accueil, le contrôle des licences, des niveaux (Orange minimum) et qu'il "jette" un oeil sur le respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur pendant la séance. Ce point particulier (l'ouvrier ne grimpe pas) a déclenché quelques polémiques au sein du club. Lors d'une réunion de préparation d'un stage FFME "sécurité à destination des grimpeurs autonomes" animé par M Cristol Bellisent FFME, il m'a été pointé du doigt le fait qu'il pouvait y avoir un problème du fait du statut de cet ouvrier. Il deviendrait responsable à part entière de la séance, serait considéré comme "encadrant" et pourrait être incriminé en cas d'accident, il m'a donc été conseillé de revoir ce statut afin de dégager l'ouvrier de cette responsabilité particulière.

J'avoue que je suis resté dubitatif...

Pourriez-vous nous aider à cadrer ce point particulier des créneaux autonomes notamment sur ce souci de l'ouvrier et des responsabilités particulières de cet ouvrier ? Dans les clubs que je connais dans mon environnement proche, les ouvriers grimpent comme les autres membres présents lors de la séance. Il remplit les fonctions "administratives" éventuelles (appel, vérification niveau) et c'est tout. Du coup, notre fonctionnement apparaît un peu trop "sécuritaire"...

Si vous pouviez nous renvoyer une réponse la plus précise possible cela nous aiderait à encadrer sereinement ces créneaux.

Grand merci !

Luc Gjurasevic

06 63 01 13 38

président du club Premier de Cordée

<http://premierdecordee-pontdebeauvoisin.blogspot.fr/>